



L • S • T
LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°389 février 2022

UN HIVER SANS NEIGE, ET POURTANT VRAIMENT FRILEUX



Sommaire

- P.2 **UN TEL MEPRIS**
Suite à l'émission « investigation »
- P.3 **RECONSTRUIRE LA FAMILLE**
Témoignage
- P.4 **L'ARME ALIMENTAIRE**
Chauffoirs, restos... quelles
conséquences sur nos vies ?
/5
- P.6 **NOS DROITS**
Que se passe-t-il après un jugement ?
- P.7 **NAMUR - HORS CADRE**
Atelier reflet
- P.8 **ET GAGNER EN SOLIDARITE,
EN HUMANITE...
PETITES NOUVELLES**

Editorial

Après la pandémie et les débats autour des contacts autorisés et des vaccins, après les explosions des prix des consommations les plus essentielles, les services sociaux et les CPAS en particuliers disent être débordés dans les demandes qui leur sont adressées.

En même temps, une vague de contrôles et de répressions s'impose dans le quotidien de chacun, au point de provoquer des résistances civiles importantes, et même un déni affirmé par le judiciaire et le Conseil d'Etat.

Les plus pauvres savent combien ces situations dites "de crises" sont souvent productrices d'un énorme recul des protections sociales, de la qualité des services publics, et du respect des droits fondamentaux de chacun. Un reportage sur le tribunal de la jeunesse de Mons présenté par la RTBF nous a particulièrement effrayés. Nous vous proposons copie du courrier que nous avons envoyé aux journalistes, et le point de vue d'une famille sur le combat qui est le sien pour le respect de son droit de vivre en famille.

Et puis, nous vous proposons d'ouvrir une porte nouvelle dans le concept de la solidarité : l'arme alimentaire. Un outil de répression, de criminalisation et de profonde déshumanisation qui est imposé aux populations les plus pauvres, comme planche de salut. Toutes ces personnes, même si elles sont contraintes de s'y soumettre évaluent bien l'impasse dans laquelle elles sont enfermées. Elles savent aussi les intérêts que ces processus protègent.

L'équipe d'Andenne

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

NOUS NE POUVONS ACCEPTER UN TEL MÉPRIS

*NOUS AVONS SOUHAITÉ REAGIR SUITE À L'ÉMISSION « INVESTIGATION »,
DU 17 NOVEMBRE 2021, DANS SA PARTIE SUR
L'IMMERSION AU TRIBUNAL DE LA JEUNESSE*

Extrait de la lettre envoyée à la RTBF :
« Le mercredi 17 novembre, votre émission « investigation » était consacrée à « immersion au tribunal de la jeunesse ».

MÉPRIS

Cette émission traite d'une journée de travail d'un juge de la jeunesse. Ce qui est dit nous paraît tellement injurieux par rapport aux familles qui vivent dans la grande pauvreté, par rapport aux jeunes : que ce soit dans la manière de parler aux jeunes, aux familles mais aussi dans la manière dont on parle d'eux. Avec ces propos venant dans une telle émission grand public et venant d'un juge, ce sont les familles, les jeunes qui en paient le prix fort. Nous ne pouvons accepter un tel mépris, une telle violence pour les jeunes et les familles confrontées chaque jour à des résistances à la misère. Quelles que soient les difficultés de la fonction de juge de la jeunesse, et même si son rôle peut l'amener à tenir un discours sévère à l'égard des personnes qui se présentent devant lui, la ligne rouge du mépris ne peut jamais être franchie. Ce faisant, vous renforcez également ce cliché déjà bien trop ancré des pauvres, soit incapables, soit coupables et responsables de la situation.

DES EXEMPLES

A une jeune femme sans-papiers: « Tu as 18 ans. Tu vas pas à l'école. T'as déjà pas de perspectives de boulot. Donc c'est un peu normal qu'on vérifie (...) »

A une jeune femme enceinte dont le premier fils a été placé peu après la naissance : « Et pourtant vous en faites un 2ème. Vous allez donc encore avoir un peu moins d'argent pour aller voir votre fils... ou vous avez renoncé à aller le voir ? (...) Le 2ème, on va vous avoir à l'œil, hein. Vous allez faire quoi ? Aussi le voir 1 fois par mois ? Non. Ça ne me rassure pas. Vous dites que vous vivez dans un logement insalubre. »

À la famille d'accueil du fils :
« Ben heureusement qu'il vous a, hein. »

À un jeune de 16 ans, lors d'une audience du Cabinet : « il y a 2 ans tu faisais déjà n'importe quoi... 2 ans plus tard, tu vas toujours pas à l'école, t'as rien fait ». En parlant de sa volonté de faire une formation « et pourquoi ils ne voudraient pas... ton dossier... c'est vrai que t'as un sacré palmarès ».

À la maman d'un jeune de 17 ans, déscolarisé : « ah c'est sûr que vous n'avez pas fait grand-chose en 18 ans... et il n'a pas un exemple familial ? Personne ne travaille, et comment vous expliquez ça madame ? ». « On va, quand même, lui faire faire des prestations pour qu'il se rende compte ce que c'est de travailler de ses 10 doigts, de se lever tous les matins et de faire quelque chose pour la société, parce que ce n'est quand même pas normal que la société paye pour toi alors que tu ne fais rien pour elle. ... La société c'est nous, on travaille pour toi, parce que toi tu commets des délits... »

À une mère qui n'a pas vu son fils de 15 ans depuis plusieurs semaines
« il est hors de questions que vous aillez des contacts, je ne change pas d'avis, vous avez vu ce que vous lui avez apporté

jusqu'à présent ? Vous voulez aller le voir en prison ? ».

LE JUDICIAIRE ET RIEN D'AUTRE ?

Cette émission ne montre (et a manifestement choisi de ne montrer) que la phase judiciaire. Rien sur la phase extrajudiciaire en amont comme en aval, et donc rien sur le travail de prévention et d'accompagnement, rien sur les SAJ-SPJ et les services mandatés, rien sur les réalités de la vie de famille, rien sur les réseaux de proximité, rien sur les combats quotidiens etc. Cette émission laisse paraître que c'est le juge, et le greffe, qui gèrent tout. C'est minimiser, consciemment, ce qui est mis en place, structurellement, dans l'aide à la jeunesse. Et surtout, pas un mot sur nos conditions de vies, nos moyens financiers, nos logements souvent insalubres, sur la distance du domicile à l'institution ou la famille d'accueil, sur le contrôle permanent... Pas un mot d'espoir, mais du mépris. Cette émission ignore les résistances au quotidien des familles et des associations dans lesquelles elles se rassemblent pour une vie plus digne.

L'IMPORTANCE DU MAINTIEN DU LIEN

Nous ne pouvons pas accepter non plus une telle publicité pour les placements en famille d'accueil. Nous savons toute l'importance du maintien du lien parents/enfants. Nous dénonçons depuis tant d'années les effets néfastes sur les jeunes et sur les familles si ce lien n'est pas primordial, favorisé ou soutenu. Le groupe agora¹, dont nous faisons partie, a permis aux familles de s'exprimer dans une vidéo², s'opposant ainsi aux propositions de loi sur la déclaration d'abandon.

Notre interpellation constitue une réponse par rapport au mépris que vous avez fait circuler. »

L'équipe de l'atelier famille



¹ Agora rassemble des professionnels de l'aide à la jeunesse et des familles en situation de pauvreté.

² Soutenir le lien dans la séparation
<https://www.mouvement-1st.org/2016-01->

25_video_famille_pauvre_soutenir_lien_separation.htm
l

RECONSTRUIRE MA FAMILLE

*JE SUIS UNE MAMAN DE TROIS ENFANTS,
LA VIE A FAIT QUE J'AI ETE SEPARÉE DE MES ENFANTS*

UN ATTRAPE-REVE

Cela a été très dur pour moi. Depuis des années, je me bats pour eux. Lorsque je suis retournée à LST Namur, j'ai participé à nouveau aux activités, et c'est à l'atelier Fil que j'ai construit un attrape-rêve, qui représentait ma famille, l'une qui était déjà à la maison et deux de mes enfants que je ne voyais plus et que j'aurais tellement aimé qu'ils puissent être aussi dans ma maison, avec leurs enfants. Pour moi c'était très important d'en parler.

Reconstruire ma famille est très important pour moi. J'en ai parlé régulièrement dans chaque atelier, chaque travail accompli parlait surtout de ma famille (de mes enfants et petits-enfants). Pourtant il m'était très dur d'en discuter tellement cela me faisait mal, les larmes coulaient assez vite. La famille est importante à mes yeux. Je ne voyais que trois des petits-enfants, les autres, je n'avais pas de contacts avec eux. L'un ou l'autre coup de téléphone, ou des photos par internet ou sur les réseaux sociaux. Mon fils, c'est depuis ses 16 ans qu'il n'est plus venu à la maison.

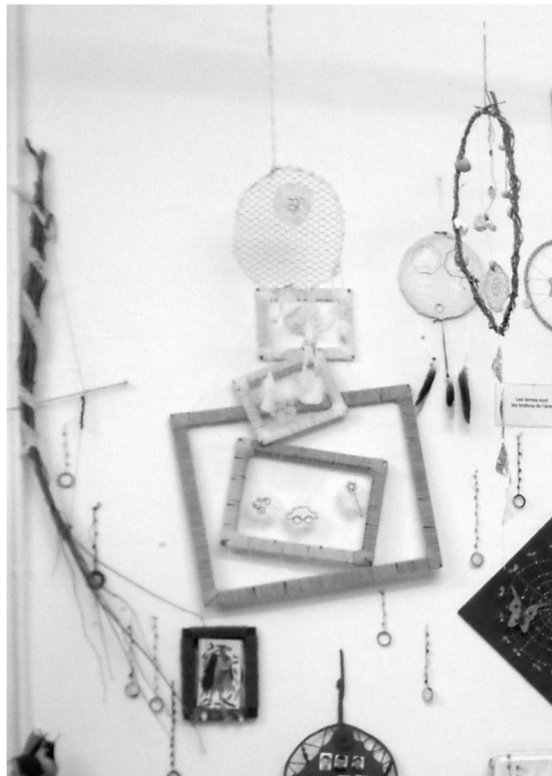
Quelque chose me manquait : c'est de pouvoir enfin serrer mes enfants dans mes bras. Je gardais espoir.

**QUELQUE CHOSE ME
MANQUAIT : C'EST DE
POUVOIR ENFIN SERRER MES
ENFANTS DANS MES BRAS**

Et finalement pendant le mois de juillet 2020, j'ai reçu un drôle de coup de téléphone, c'était mon fils au bout du fil, cela m'a fait drôle, je ne savais que lui dire.

RETOUR DE MA FILLE

Le coup de fil que j'ai eu avec mon fils était pour me demander si je serais d'accord d'accueillir ma fille et ses enfants pendant une semaine ou deux. « Bien entendu », je lui ai dit sans me poser de question et le soir même, j'ai vu arriver ma fille et ses enfants, je n'étais pas vraiment préparée à cela. Elle était là, et je ne pouvais pas la laisser dehors, je ne voulais pas. C'est ainsi que j'ai accueilli ma fille, qui se



Mon attrape-rêve, atelier le fil 2016

retrouvait à la rue seule avec ses enfants. Je lui ai dit de rentrer dans la maison, l'autre de mes filles a mis au lit les deux plus grands. Et dans le salon il y avait le petit bout d'chou de 16 jours. On ne savait pas trop quoi se dire.

TOUT A CHANGE

Ma vie a changé littéralement du jour au lendemain, tout mon quotidien a été bousculé. Mais au début il a fallu qu'elle prenne ses marques ainsi que les enfants qui ne me connaissaient pas. Pour moi c'était difficile cette situation, ne sachant pas quoi faire pour l'aider. A part, l'écouter et la rassurer.

C'est un premier contact depuis si longtemps. Je ne l'avais pas imaginé aussi brusque. Et en même temps, elle était là. J'avais difficile à y croire, je me croyais en plein rêve, mais je me suis vite rendu compte que ce n'étais pas un rêve.

Les jours ont passé, et je me suis dit « maintenant il faut faire quelque chose pour elle » : faire d'abord les démarches pour retrouver un logement, on savait bien que je prenais des risques en l'hébergeant chez moi, et moi-même je savais les risques que je prenais. Cela a pris plus de 7 mois, ce temps de vie ensemble alors que j'avais l'habitude de vivre

seule, dans les retrouvailles mais aussi dans la crainte, et enfin encore une bonne nouvelle, elle a obtenu un logement social et en plus près de chez moi.

EN PRENANT DU RECU

Qu'est-ce qu'il serait arrivé à ma fille si j'avais dit non, je ne sais pas. Si je ne leur avais pas ouvert ma porte par peur ? En prenant du recul, je voulais tellement revoir ma fille ! Pourtant je pense que je n'étais pas prête à cette situation. Ça bouscule tout. Le passé, le présent ! Le plus important pour moi était le bien-être de ma fille et surtout le bien-être des enfants. Pour eux aussi, cette situation n'a pas toujours été facile.

Je garde l'espoir de retrouver aussi

**CROIRE EN SON REVE ET
NE PAS BAISSER LES BRAS**

mon fils, cela même si le moment n'est pas encore venu. Le passé ne s'efface pas aussi facilement, et ne se décode pas non plus facilement. Il ne faut simplement pas que je baisse les bras. J'ai quand même un gros poids sur le cœur. Je voudrais simplement lui parler, je pense que je dois attendre qu'il soit prêt à entendre ma version de notre passé.

MES ESPERANCES

Mes espérances c'est de pouvoir garder le contact avec mes deux filles et mes six petits-enfants. Pour l'instant tous se passe pour le mieux, j'espère que cela va continuer. Mon espérance est de pouvoir reparler avec mon fils. Et puis... la vie nous réserve parfois des surprises : je viens de retrouver ma petite sœur que je n'avais plus vue depuis des années.

Je dirais simplement qu'il faut toujours croire en ses rêves, même s'il faut attendre un peu. Il ne faut jamais baisser les bras même si je sais que parfois ce n'est pas facile. C'est important de toujours en parler pour ne pas tout garder en soi.

Patricia

L'ARME ALIMENTAIRE

LE MOIS DERNIER, DEUX PAGES ETAIENT CONSACREES

« DE L'AIDE ALIMENTAIRE A L'ARME ALIMENTAIRE ».

NOUS REVENONS EN ILLUSTRANT CES REALITES AVEC DIVERSES SITUATIONS DE VIE.

UNE REPOSE QUI NE RESOUD RIEN

Début des années 80, durant des hivers particulièrement rudes, les pouvoirs publics renforçaient les actions des banques alimentaires et des restaurants sociaux. Dans plusieurs villes dont Namur, les pouvoirs publics soutenaient la création de « chauffoirs » ouverts en journée, pour répondre à l'impossibilité rencontrée par de nombreuses personnes et familles de pouvoir chauffer leur logement. Nous interpellions les pouvoirs publics concernant ce genre de démarches qui ne répondaient absolument pas aux causes de ces situations de misère. De plus, en apportant de telles réponses, compréhensibles en périodes de crises ponctuelles, on masque autant les causes structurelles qui produisent la pauvreté, que les réalités de l'existence humaine qui nécessitent l'accès à un habitat décent pour tous, les moyens d'y vivre en sécurité, se chauffer et se nourrir. Seules des populations parmi les plus nanties peuvent bénéficier des repas quotidiens préparés par « du personnel », en les faisant préparer ou livrer au domicile, ou encore, en les consommant dans des restaurants ou des cantines d'entreprises.

A noter que d'autres services, comme les repas livrés à domicile, pour des personnes en situation de fragilité, de vieillesse, de handicap, etc. ne sont pas concernés par la critique que nous portons sur « l'aide alimentaire », comme une réponse durable, institutionnelle, aux inégalités économiques et sociales et aux réalités de misère produites structurellement par notre système social.

HISTOIRE DE MARIE-JO

A la même époque, j'étais chez Marie-Jo qui venait de trouver un habitat dans un bâtiment d'un ancien dépôt de l'armée, réaménagé en logement. Perdu loin de la cité au milieu des bois, ce nouveau logement était mieux que la caravane dans un champ de



Illustration de Martin

**ON MASQUE AUTANT LES CAUSES
STRUCTURELLES QUI PRODUISENT LA
PAUVRETE, QUE LES REALITES DE LA VIE**

betteraves en pleine campagne, sans eau ni électricité. Situation vécue, quelques années, par Marie-Jeanne, son compagnon, et un fils de 4-5ans gravement malade des voies respiratoires. J'étais venu chez elle, car elle avait signalé des problèmes dans son installation électrique. Elle demandait qu'on passe voir par crainte d'un incendie.

En arrivant, j'ai trouvé Marie Jeanne particulièrement énervée. Dans la discussion, je lui demande ce qui la « tourmente » ainsi. Elle me dit qu'il fait tellement mauvais dehors, qu'elle ne saura pas aller au resto du cœur pour dîner. C'est trop risqué pour son fils qui est tellement fragilisé. Elle passait toute son énergie à tenter de trouver une solution pour aller à pied, au restaurant social qui se trouve à quelques Kms de son habitation. Dans un de nos échanges, je lui demande s'il lui reste de la nourriture à la maison. Une fois cette discussion commencée, l'inventaire assez fourni qu'elle me fait, lui permet d'envisager le repas qu'elle peut

préparer. Finalement, elle décide d'un menu et réalise le repas. Cette réalité de Marie-jeanne me faisait découvrir une fois de plus à quel point des services d'assistance peuvent tuer toute initiative personnelle. D'autres choses encore plus fondamentales, comme maintenir en éveil, et transmettre aux enfants, les initiatives de résistances à la misère dont nous sommes capables et qui s'imposent à nous.

Les services sociaux disent aux pauvres qu'ils doivent « devenir autonomes ». De nombreuses situations nous montrent que, s'ils font preuve de créativité, les plus pauvres sont bien souvent pénalisés.

Parfois, les plus pauvres craignent de perdre « un lien » avec une institution devenue indispensable pour leur survie et dont la fréquentation leur est en quelque sorte imposée.

**DES SERVICES D'ASSISTANCE
PEUVENT TUER TOUTE INITIATIVE
PERSONNELLE**

PIERRE ET MICHEL

Un autre exemple, Pierre et Michel habitent chacun dans des logements séparés d'un même immeuble.

(Suite en p.5)

L'ARME ALIMENTAIRE (SUITE)

• Acte 1, la créativité solidaire

Michel et Pierre, bénéficiaires du RIS au statut d'isolé habitent seuls, dans des petits studios garnis aménagés dans un même immeuble, séparés les uns des autres, où il y a un espace cuisine commun.

S'ils décident de faire leurs repas ensemble, c'est plus économique, plus facile et plus « convivial », ils seront pénalisés financièrement. Ils passeront chacun au statut de cohabitant avec une baisse importante du montant de leur RIS. Pourtant, cette coopération élémentaire pour préparer et consommer ensemble le repas, dans son lieu de vie, d'habitat, son foyer, est une preuve d'humanité, d'organisation, et d'intelligente source d'économie. Mais la loi du RIS ne voit pas les choses du même œil. (C'était déjà ainsi pour le Minimex). Dès lors que le CPAS apprend cette manière de préparer et prendre les repas, ils pourraient être considérés comme des cohabitants et donc leur revenu sera considérablement diminué.

CETTE COOPERATION ELEMENTAIRE EST UNE PREUVE D'HUMANITE, D'ORGANISATION, ET D'INTELLIGENTE SOURCE D'ECONOMIE.

Si cela s'apprend alors qu'ils ne l'avaient pas déclaré au CPAS, ils risquent des sanctions très importantes, car le CPAS jugerait cette initiative non déclarée comme une fraude.

Les fraudes sont « punies » par une suspension ou la suppression de l'aide, et nécessite généralement un recours devant le tribunal du travail pour accéder de nouveau au RIS, si le jugement l'accorde.

• Acte 2, Le soutien pour la consommation de « services », ou la répression de la créativité

Si ces deux amis se rendent chaque jour, pour manger ensemble au resto

du cœur, ou dans un quelconque resto social, ils ne seront pas inquiétés et ils resteront, pour le CPAS, des bénéficiaires du RIS au statut d'isolés. Ce qui est financièrement plus élevé que le statut de cohabitant et qui correspond, comme dans la première situation, à leur réalité d'habitat.

Nous constatons que, dans le cadre de l'application d'une législation telle que le RIS, la créativité et les initiatives de coopération, de solidarités sont réprimées.

En plus du contrôle réalisé sur l'alimentation des plus pauvres, à travers diverses pratiques d'aides alimentaires, on constate que le cadre légal du RIS organise une répression de la créativité et de la solidarité et encourage (voire impose) la participation à une démarche de « consommation » de services d'aide alimentaire. On peut se rappeler ce père de famille nombreuse, dans la cinquantaine. Il était au chômage, inquiet (menacé d'exclusion) par l'ONEm à l'époque pour le grand potager qu'il entretenait afin de subvenir aux besoins alimentaires de sa famille.



Photo de l'atelier LST Namur

DES REPONSES POLITIQUES LOIN DE NOUS SATISFAIRE

Par exemple, l'exonération de la TVA pour les magasins qui « offrent », aux associations d'aides alimentaires, les

invendus et les aliments qui sont à la limite de conservation, renforce les inégalités et participe à la construction de ce marché parallèle destiné aux plus pauvres.

A la suite des travaux d'évaluation réalisés par LST³, sur des parties du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, relatives aux aides alimentaires, nous épinglons ici un élément de conclusion retenu par l'IWEPS.⁴

... « La tension est manifeste entre les positions affirmant que l'aide alimentaire doit rester une aide d'urgence et donc provisoire, un « tremplin » pour tenter de sortir le plus grand nombre de la précarité et celles qui contribuent au renforcement de l'institutionnalisation de l'aide alimentaire (notamment par le recours aux Plans de cohésion sociale pour développer ou compléter des projets d'aide alimentaire). Par contre, LST qui réunit des « militants » pauvres, dont une partie recourt aux distributions de colis ou à d'autres formes d'aide alimentaire, refuse de participer à l'aide alimentaire, « outil de gestion de la misère » qui, en dépit de la bonne volonté des organisateurs et des bénévoles, est une « gifle » qui enfonce les pauvres encore un peu plus dans leur misère.

Selon LST, on peut discuter de l'adoucissement de la gifle en améliorant le contenu et la fraîcheur des produits alimentaires ou en rendant l'accueil plus convivial, mais la violence sociale, manifeste dans le contrôle social des bénéficiaires, persiste. Les problèmes structurels doivent être résolus d'abord par une réforme de la fiscalité favorable aux personnes précarisées (LST) ».

Luc Lefebvre

ON PEUT ADOUCIR LA GIFLE MAIS LA VIOLENCE SOCIALE, MANIFESTE DANS LE CONTROLE SOCIAL DES PLUS PAUVRES, PERSISTE.

³ Travaux réalisés entre février 2017 et septembre 2019

⁴ Réf : 19 janvier 2016 Apporter le point de vue des plus pauvres

QUE SE PASSE-T-IL APRES UN JUGEMENT ? (SUITE)

*UNE FOIS QUE LE JUGEMENT EST RENDU,
LA SUITE NE CONCERNE PLUS LE TRIBUNAL.*

IL NOUS RESTE A EXECUTER, PAYER, OU A CONSULTER, CONTESTER, NEGOCIER...

Les tribunaux sont chargés de trancher les litiges en prononçant leur jugement.

Une fois que le jugement est rendu, la suite ne concerne plus le tribunal. Il n'est pas chargé de faire exécuter son jugement.

LES INTERETS DE RETARD

Lorsqu'on reçoit un jugement qui condamne à payer une somme d'argent (payer des factures d'hôpital, payer des arriérés de loyers, ou des arriérés de pensions alimentaires, rembourser l'ONEm ou le CPAS en cas d'allocations perçues indûment, etc.), le jugement fixe bien sûr le montant à payer, mais il contient aussi souvent d'autres sommes à payer.

Outre le « principal » à payer, il y a souvent les intérêts. Ce n'est pas automatique, il faut vérifier ce que prévoit le jugement : des intérêts de retard sont-ils dus (il est souvent indiqué « intérêts légaux » ou « intérêts judiciaires »), à partir de quelle date ? jusqu'à quand ?

Le taux d'intérêt de retard est en principe le « taux légal » de 1,5 % / an. Cela signifie qu'une dette de 1.000 € produit des intérêts de retard de 15 € / an depuis le jour où cette dette est due (le jugement précise cette date), jusqu'au jour où tout sera payé.

LES FRAIS DE JUSTICE

Il y a encore les frais de justice, appelés « dépens », qui sont en principe mis à charge du perdant. Il s'agit surtout de l'« indemnité de procédure » : c'est un montant

forfaitaire fixé par la loi en fonction de l'enjeu du litige, et qui s'ajoute aux condamnations à charge du perdant.

Le montant minimal est de 90 €. Pour un litige de 1.000 €, l'indemnité de procédure est de 520 €, et elle passe à 1.170 € pour un litige de 10.000 €. Pour tous les litiges sans valeur financière précise, le montant est 1.430 €.

Les personnes qui bénéficient de l'aide légale (les avocats Pro deo) ne paieront que l'indemnité de procédure minimale (260 € pour un litige de 1.000 €, 650 € pour un litige de 10.000 €). Pour les litiges sans valeur financière précise, le montant minimal est de 90 €.

Il est donc essentiel de prendre un avocat qui demandera cette indemnité minimale.

Attention, dans tous les litiges de sécurité sociale (ONEm, CPAS, allocations pour personnes handicapées, etc.), l'indemnité de procédure est toujours payée par l'institution de sécurité sociale, qu'elle gagne où qu'elle perde.

Du coup, le montant est beaucoup moins élevé (142.12 €). Ce montant est le plus souvent payé directement à l'avocat de la personne, et vient en déduction des indemnités auxquelles il a droit dans le cadre du Pro deo.

LA LETTRE DU SPF FINANCES

Quelques mois après le jugement, le SPF Finances envoie un courrier à la personne qui a été condamnée, en l'invitant à payer divers frais de justice : il s'agit de la « mise au rôle » (c'est une taxe à payer quand on recourt au service public de la Justice), ainsi qu'une somme de 20 €



Illustration de l'atelier de Namur

(22 € depuis janvier 2022) qui sert à alimenter un Fonds qui finance l'aide légale (les avocats Pro deo). Les personnes qui bénéficient d'un avocat Pro deo sont dispensées de payer cette contribution, sinon cela aurait fait supporter le financement des avocats gratuits... par les bénéficiaires eux-mêmes !

LES FRAIS D'HUISSIER

Lorsque le gagnant demande à un huissier de justice de faire exécuter le jugement, cet huissier adresse à la personne condamnée un courrier rappelant les montants à payer en vertu du jugement. Il ajoute souvent d'autres frais qui grossissent vite la dette totale.

Il n'est pas possible de décrire ici tous ces frais. Une fois encore, il est important de consulter un avocat qui pourra faire le tri dans tous ces frais, contester ceux qui peuvent l'être, et négocier un plan d'apurement pour ceux qui sont dus.

Philippe Versailles

TOUS HUMAINS ! NOTRE SANG A LA MEME COULEUR !

Voici quelques échantillons de notre travail réalisé en atelier reflet.
 Celui-ci avait pour but de montrer nos blessures, aussi bien physiques que mentales.
 Mais aussi exprimer que même si on est tous humain,
 les souffrances des uns sont parfois plus prises en considération que celles des autres.





...ET GAGNER EN SOLIDARITE, EN HUMANITE

Je rencontrais souvent Vincent, je m'arrêtais, on se parlait. Parfois, je sortais de chez moi exprès pour le rencontrer. Il avait mon âge. C'était Vincent, cela aurait pu être moi. Vincent est mort dans la rue.

Lorsque la température descend en dessous de 0°, ne serait-ce que de 1 degré, faut-il laisser les sans-abri passer la nuit dehors ? Faut-il les obliger à être au chaud pour dormir? Je n'ai pas la réponse. Certaines personnes me diront que les sans-abri ont le choix de rester dans la rue ou pas. Je poserai la question: lorsqu'il fait froid, sont-ils capables de ressentir le froid?

Lorsque la caserne militaire à Jambes a été vendue, j'ai pensé que plusieurs associations et la ville de Namur, l'auraient achetée pour la transformer pour les personnes étant à la rue. Créer des chambres individuelles pour les femmes, pour les protéger des hommes, ainsi que les hommes qui ont été victimes d'agressions dans la rue.

Un jour un ou une sans abri, ce pourrait être vous ou moi. C'est facile de critiquer les sans-abri lorsqu'on ne vit pas ce qu'ils, qu'elles vivent. Il suffit de peu pour basculer et se retrouver à la rue. Vous perdez votre travail, vous êtes obligé de vendre votre maison. Si vous êtes mariés, votre femme/mari vous quitte et, parfois, avec vos enfants. Vous vous trouvez seul.e. Vous vous retrouvez à la rue sans aucuns moyens. Ce n'est pas facile de se tourner vers sa famille et ses amis ou vers le CPAS ou des associations qui peuvent vous aider.

Valérie

A Vincent, aux autres et à nous tous,

Puisse ton décès être le point de départ d'un changement radical.

Puisse-t-on revoir les cadres légaux sur le logement.

Puisse-t-on donner conscience de la violence quotidienne de la rue, mais également des abris de nuit.

Puisse-t-on ne jamais revoir des projets de lois invisibilisant et éloignant encore plus ceux qui vivent la rue.

Puisse-t-on donner à l'article 23 de notre Constitution une place primordiale et guidant les choix politiques.

Puisse-t-on regagner en Solidarité sans être pénalisés, réprimés ou sanctionnés.

Nous plaçons pour des logements pour toutes et tous, accessibles, et se réappropriant au travers du logement et du bâti les questions du bien commun.

Andrée, Valérie, Sébastien

LES NOUVEAUX MONTANTS DU RIS

Voici les nouveaux montants mensuels du RIS (augmentés et indexés le 1er janvier 2022) :

Cohabitant	714,86 Euros
Isolé	1.072,30 Euros
Personne avec famille à charge	1.449,15 Euros

Petites nouvelles

DECES

Vincent s'en est allé le 10 janvier 2022. Certains militants de LST le connaissaient, le rencontraient régulièrement. Nous sommes en pensée avec sa famille, ses amis de la rue, ses proches.

Le 16 janvier 2022, Sonia Boulanger est décédée. Sonia est la sœur de Sabine, militante à LST. Le mouvement LST soutient la famille dans ce moment difficile.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
L'atelier famille, Andrée, Cécile, Francine, Luc, Martin,
Patricia, Pierre, Philippe, Sandra, Sébastien, Valérie.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél. : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

WWW.MOUVEMENT-LST.ORG

federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez

pas à nous contacter.

Nous attendons vos remarques,

vos articles, un petit coup

de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG